



N° 7 | 2005

Musiques et politique Juillet 2005

Perspectives de contribution pour une Psychologie Politique : Le forum pour une critique de l'Université.

Emile Jalley

Édition électronique :

URL :

<https://cpp.numerev.com/articles/revue-7/649-perspectives-de-contribution-pour-une-psychologie-politique-e-le-forum-pour-une-critique-de-l-universite>

DOI : 10.34745/numerev_433

ISSN : 1776-274X

Date de publication : 08/07/2005

Cette publication est **sous licence CC-BY-NC-ND** (Creative Commons 2.0 - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification).

Pour **citer cette publication** : Jalley, E. (2005). Perspectives de contribution pour une Psychologie Politique : Le forum pour une critique de l'Université.. *Cahiers de Psychologie Politique*, (7).

https://doi.org/https://doi.org/10.34745/numerev_433

Mots-clefs :

La parution de l'ouvrage d'Emile Jalley intitulé: « La crise de la psychologie à l'université en France » a été associée à la création d'un forum Internet intitulé : www.pour-une-critique-de-l-universite.com.

Voici quelques exemples significatifs des interventions produites dans plusieurs des Tables rondes du forum Internet intitulé : www.pour-une-critique-de-l-universite.com. Par le thème , aussi bien que par leur contenu, on peut les considérer comme des contributions très intéressantes au projet fécond d'une véritable Psychologie politique. Le modérateur a initialisé chacune de ces tables rondes par une contribution personnelle de longueur et de caractère variable. Les informations sont en général de caractère inédit par rapport à ce que j'ai développé sur le même sujet dans l'ouvrage ci-dessus cité.

Le statut social des enseignants-chercheurs : misère française.

Les renseignements ci-dessous me sont communiqués tout d'abord par un ami universitaire angliciste, ancien membre du Bureau national du Sne-Sup, qui ajoute que l'on pourrait chercher en vain de tels éléments de comparaison dans la littérature syndicale. Au contraire, lorsque la nomenklatura des organisations syndicales dispose de telles informations, me précise-t-il encore, elle se garde bien de les faire circuler.

En Grande-Bretagne, un président d'Université, même sans le grand prestige des sites les plus célèbres (Oxford, Cambridge), donc dans un établissement de réputation ordinaire, se verrait accorder une rémunération de 100 000 livres sterling par an (12 750 €, 83 640 F net par mois). Dans certains cas, cela peut être beaucoup plus, 6 à 7 fois plus, ce qui paraît incroyable par rapport à nos normes, mais que l'auteur de ces propos garantit. Dans ce pays, les enseignants négocient directement leurs salaires en petit comité privé, en face à face avec le chef d'établissement et éventuellement en compagnie du directeur de département.

Un professeur à l'Université de Genève gagnerait couramment 60 000 F (9 150 €) par mois . Un candidat à un poste de professeur à l'Université de Londres, âgé de 30 ans, se voyait proposer un salaire du même montant.

Aux Pays-Bas également, les enseignants du supérieur seraient très bien rémunérés.

Aux Etats-Unis, une universitaire conférencière célèbre se faisait rémunérer 12 800 dollars l'heure.

Un professeur anglais avoue rédiger en général 2 à 3 articles par an, en plus d'ouvrages. Pour cela, il dispose de 3 ou 4 assistants de recherche, qui déposent sur son bureau piles de livres et de photocopies, plus un poste partiel de secrétariat (par exemple 1/4 de poste dévolu à son seul service). Les crédits de recherche ont toujours été très supérieurs à ce qu'ils étaient en France. Mais ils seraient dans la période actuelle en pleine restriction.

Un collègue suisse me donne les informations suivantes sur ce pays : Cher collègue, Je suivrai avec plaisir la construction du forum... Je crains que l'Université n'aille guère mieux ailleurs. Disons que les choses sont différentes. L' Université Suisse est en pleine restructuration avec des restrictions budgétaires importantes qui font très peur car personne n'y est habitué... Les réformes vont dans le sens d'une américanisation de la science, mise en concurrence des universités (qui perdraient leur nom, suivant un projet en cours, qui n'est qu'un projet mais... et qui deviendraient des Hautes Ecoles...) au point de vue mondial, avec une hypothèse libérale : les meilleurs étudiants se déplaceraient du monde entier pour aller sur ces universités d'élite... fort chères... (Hautes Ecoles de niveau 1), concurrence au point de vue Européen (Hautes Ecoles de niveau 2, ne formeraient des étudiants que jusqu'au mastère)... concurrence interne (Hautes Ecoles de niveau 3) formeraient suivant les besoins de proximité... Le système a fortement changé en peu d'années semble-t-il et encore... j'arrive dans les meilleures conditions possibles... Toutefois, il faut retenir que, comme en Angleterre et dans de nombreux pays, il n'y a plus de fonctionnaires à vie. Tous les enseignants, qui sont fonctionnaires et titulaires (comme moi par exemple) sont recrutés sous contrats de 4 ans puis 8 ans renouvelables à examen de dossiers... Il va de soi, par contre, que les moyens qui nous sont accordés (locaux, aides administratives, assistants), les salaires aussi sont bien plus conséquents qu'en France. Par contre au niveau des budgets recherche, il est nécessaire de trouver soi même des "mandats", des aides et des subventions pour financer les recherches. C'est plus simple qu'en France, car de nombreuses associations sont destinées à ce soutien de la recherche. Quant à la psychologie elle-même... Les universités sont soit Romandes (Neuchâtel, Lausanne, Genève), soit bilingues (Fribourg), soit Lémaniques (Zurich, Berne). Les universités de Genève, Fribourg et Lémaniques ne jurent plus que par les sciences cognitives et neurosciences... par les types de publications et, voire, les impacts factors... Les autres universités, Romandes, me paraissent plus ouvertes. Celle de ... a comme spécificité (un des points qui a motivé ma candidature) d'inclure l'Institut de Psychologie dans la Faculté de Sciences Sociales et Politiques. (4348).

Réponse d'un intervenant inconnu (le contenu en est en peu surprenant) : On reste confondu par la haine et la violence de certains enseignants en psychologie.

Réponse d'Emile Jalley : D'accord, mais une situation comme celle-là, il convient aussi de l'expliquer, une fois qu'on l'a constatée.

Ce n'est pas qu'en psychologie que l'on identifie une pareille atmosphère collégiale, mais elle est particulièrement marquée dans cette discipline. Je parle d'une crise de l'université en peau de léopard, où certaines disciplines sont particulièrement touchées.

Le premier facteur dans cette discipline est une situation institutionnelle archaïque et complètement irrationnelle, qui aboutit à l'affrontement sans issue entre deux camps (voyez un peu ce qui se passe à l'heure actuelle entre chiites et sunnites) : les psychologues cliniciens sont en majorité dans la profession (30 000 sur 40 000 environ, le reste lié à la psychologie du travail), mais en minorité dans l'espace universitaire (350 sur 1400 à peu près). D'où un dialogue de sourds entre les deux camps, dont le blocage depuis 50 ans a fini par engendrer un véritable état de fureur chez ceux qui se sentent opprimés.

Ensuite, un facteur important est la secondarisation de l'institution universitaire, qui affronte les enseignants dans une compétition implacable pour les grands barrages de la promotion au choix des professeurs (colonels, généraux, maréchaux), ceci depuis le décret socialiste-chrétien de 1984, qui a cru faire là une bonne action vers le nivellement démocratique. Trois quarts des professeurs (90 % du personnel total en comptant les maîtres de conférences) ne dépasseront pas le niveau maximal de salaire de l'enseignement secondaire (25 000 F mensuels nets, indice 960). Avant, un professeur pouvait atteindre le niveau maximum de salaire (35 000 F environ, et même un peu plus) à l'ancienneté, ce qui modifiait complètement les relations entre collègues.

J'explique tout cela dans mon ouvrage sur « la crise de la psychologie à l'université en France ». Ne dites pas que ces questions de salaire sont secondaires : à l'époque actuelle définie par le pouvoir et la valeur de l'argent (on n'y peut rien), elles sont fondamentales.

Evidemment, cette situation de haine crispée ne peut qu'aboutir à une improductivité intellectuelle totale du corps universitaire concerné, contrairement à ce que croit la logique appelée improprement "libérale", pour qui la compétition est en soi productive, ce qui n'est pas toujours vrai : beaucoup d'enfants japonais se suicident.

Ajoutons que toute forme de critique est facilement perçue, à plusieurs niveaux : dans un pays comme la France, dans la jeune génération, et aussi chez les pys, en particulier cliniciens, comme une forme de haine inutile et dangereuse. Il y a justement là une attitude très nocive pour la bonne santé de l'esprit public, pour la préservation des libertés publiques. Vive Voltaire ! **9188.**

Le désarroi de la recherche : la France au piquet.

Parmi les étudiants allant étudier à l'étranger à l'heure actuelle, 28 % iraient aux Etats-Unis, 15 % en Grande-Bretagne, 12 % en Allemagne, 9 % en France. 156.

La voix des étudiants, la galère des stages cliniques.

Tout d'abord merci pour cet espace de paroles ... Espérons qu'il soit un lieu d'échanges

dans lequel la "libre expression" sera permise.

Je suis actuellement en Master 2 de Psychologie. Croyez bien que je mesure la chance qui m'a été donnée d'accéder à ce Master. Mais voilà que la question du stage clinique obligatoire pour l'obtention du titre de psychologue se pose. Je pensais naïvement qu'il serait assez facile, une fois l'acceptation du Master confirmée, de trouver un stage. Je rêvais bien sûr !

Quelle galère !!!

Il n'existe aucun lien entre la faculté et les professionnels ... Enfin, si, il existe bien certains liens mais ceux-ci sont réservés à certains étudiants fréquentant, dans la grande majorité, les mêmes cercles psychanalytiques que leurs professeurs ...

Être bien vu à la Fac semble être une priorité pour beaucoup !!!

Réfléchir sur leur pratique beaucoup moins

Moi-même, aujourd'hui, je suis obligé de passer par un professeur pour lequel mon estime est la plus grande.

Tout ça pour poser le problème du non rapport dialectique entre le monde universitaire et le monde professionnel ... A l'heure d'aujourd'hui je cherche toujours un stage. Inquiétant, non ?

Réponse d'Emile Jalley : "La libre expression sera permise", comme vous dites, et même ce forum est le seul espace de l'institution où elle puisse aujourd'hui avoir cours avec une entière neutralité et sans aucune espèce de risque pour l'émetteur du message. Un message comme le vôtre est extrêmement intéressant, et on ne pourrait en imaginer le contenu réel sans vous lire. J'interviens seulement comme "modérateur" pour corriger quelques rares coquilles et manques de ponctuation, sauf bien entendu si vous vous y opposez. Je ne corrigerai jamais le contenu, sauf les termes injurieux, diffamatoires, etc., ce que les obligations légales me contraignent à faire, sous peine de sanctions éventuelles pour moi, en tant que "modérateur".

Le risque de faire un espace étudiant n'est-il pas que les enseignants et les praticiens n'entendent pas ce que les étudiants comme moi on a à leur dire ? Doit-on encore cliver les deux espaces ? C'est une question.....

Je pense personnellement que c'est mieux qu'il y ait un espace bien indiqué (Autres questions?, Nouvelles?) où les étudiants se sentent plus chez eux. Autrement, sur les autres espaces, qui concernent plutôt bien plus les enseignants-chercheurs, les étudiants ont peu de choses à dire sur la plupart des sujets (La politique du silence? ; Le syndicalisme universitaire?). D'ailleurs, rien ne les empêche de s'exprimer sur ces sujets. Et puis, on peut toujours ajouter ou supprimer une Table ronde en fonction de son (in)utilité. Je pense qu'il va falloir en ouvrir une aussi sur "Psychanalyse à l'université et hors université". S'il vous plaît, faites connaître le forum et son mode

d'emploi à votre entourage, étudiant ou non. Merci pour tout le monde.

Vous avez sûrement raison. Merci encore pour cet espace de paroles. **12497.**

Que faire ? Une réforme indispensable.

Le texte ci-dessous résume une intervention produite lors du colloque de Besançon le 8 avril 2005.

Les vendredi et samedi 8 et 9 avril 2005, s'est tenu à Besançon un colloque organisé par le « Syndicat National des Psychologues » (région Franche-Comté) et l'« Association du Collectif des Psychologues en Franche-Comté », avec pour titre « Du champ de la psychologie aux pratiques des psychologues : les risques du passage à l'acte ».

J'en rapporte brièvement ici ce que j'ai pu en entendre, vu que je n'ai pu assister à toutes les interventions. En dehors des prises de paroles publiques, beaucoup de conversations groupales et individuelles particulières ont, élargissant ce thème précis, poursuivi l'exploration des problèmes qui inquiètent dans la période actuelle et de façon croissante la communauté des psychologues, universitaires et praticiens.

De ce point de vue, on a beaucoup discuté, surtout pendant la première journée, de la question de la « crise de la psychologie à l'université ». Celle-ci tiendrait en partie au fait contingent mais lourd à terme de conséquences, que le psychanalyste Lagache aurait commis en toute innocence « une bévue » initiale, à savoir de créer la licence de psychologie (1947) d'après un projet imaginé par son prédécesseur à La Sorbonne Paul Guillaume, représentant de la générale et expérimentale.

Au fil des décennies ultérieures, la distorsion de représentativité de la psychologie objective à l'égard de la psychologie clinique, envisagée en accolade sur d'une part l'espace universitaire (7/3) et d'autre part les milieux professionnels (3/7), a fini par se présenter aujourd'hui à peu près sous la forme d'un anachronisme du genre de ce qu'était la Chambre des Pairs par rapport au pays réel, sous les monarchies censitaires de Louis XVIII à Louis-Philippe. Une telle structure vicieuse se reproduit partout, dans tous les organes du réseau du « gouvernement de la psychologie » (CNU ou Comité national de universités, SFP ou Société française de psychologie, CEPPE ou Comité d'expertise pédagogique des projets d'établissement, réunissant les experts nommés par le Ministère). Un rééquilibrage institutionnel plus égalitaire entre les deux formes de psychologie, objective et clinique, apparaîtra de plus en plus inévitable, si ce n'est même urgent, sans qu'il soit pour autant question de mettre en péril, comme le proclament certaines Cassandra, l'unité politique hautement souhaitable de la discipline. Plusieurs CNU existent depuis longtemps dans des disciplines comme l'Histoire, la Géographie, la Littérature française, sans les avoir jamais mises en péril. De façon de plus en plus claire aussi, cette structure vicieuse de représentativité inversée semble même contrarier aujourd'hui, de manière expansive, les relations plutôt difficiles entre la nouvelle Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie (FFPP) et

le Syndicat National des Psychologues (SNP).

Une table ronde réunissait un collectif de jeunes psychologues tous cliniciens. D'après certains, interviewés en aparté de ma propre initiative, le moment fort et important de leur formation a consisté dans leur analyse personnelle, commencée après leur séjour à l'université. Effectivement, les enseignements non spécifiquement cliniques des quatre premières années sont aujourd'hui vécus par beaucoup d'étudiants orientés vers le champ clinique, même si certains contenus leur en paraissent à bon droit importants (enfance, vie sociale, neurosciences), comme livrés à la manière de plusieurs morceaux d'une sorte de vieille assiette cassée. Dans le domaine des enseignements aussi, une restructuration de ces contenus « utiles », mais dans une perspective définie par la psychologie clinique, est ressentie comme d'une nécessité vitale par les usagers. **16321.**

La politique du secret : mode de délibération du CNU.

Je reprends ici mon propos, en prenant moi-même l'initiative de poursuivre. J'ai décrit dans le volume 2 de mon ouvrage (p. 277), suite à l'enregistrement sur bande magnétique d'un entretien sur ce sujet du vice-président du CNU devant l'Assemblée générale de l'AEPU en Juin 2002, les conditions matérielles dans lesquelles se déroulait la procédure de promotion au choix pour les différents grades. On m'excusera de me citer p. 277 : « Dans son exposé oral tenu en juin 2002 devant l'assemblée générale de l'AEPU, le vice-président du CNU cite d'une part pour les qualifications les chiffres de 300 dossiers de maîtres de conférences et de 50 dossiers de professeurs, traités en 2 jours pour les premiers, en 1 jour pour les seconds, d'autre part pour les promotions les chiffres de 40 à 50 dossiers pour les maîtres de conférences hors-classe, de 80 à 90 pour les professeurs de 1ère classe, d'une dizaine (?) pour les professeurs de classe exceptionnelle, les deux premières fournées en 2 jours, et la dernière, d'un train évidemment beaucoup plus sénatorial, en une journée ». Quelques lignes plus loin suit un extrait d'une lettre personnelle du vice-président du CNU à moi-même datée de l'été 1999 :

« Lors de la session de juin 1999, le CNU disposait de 7 promotions PR1 pour 83 candidatures. La règle était, sauf cas exceptionnel, de réserver des promotions à des collègues pouvant en bénéficier financièrement, donc à des collègues ayant 4 ans d'ancienneté dans le 5ème échelon de la 2ème classe ou plus ...22 dossiers ont été signalés. Les membres du CNU ont voté en extrayant chacun 7 noms de cette liste » (5 juil. 1999). Depuis, j'ai eu l'occasion d'en apprendre davantage, sur le mécanisme interne des délibérations du CNU, par un message qui m'a été adressé de la part d'un collègue qui a été membre du CNU dans les parages de cette période. Ce qu'il explique est proprement effarant, du moins à mes yeux, et je pense que cela sera un scoop pour la grosse majorité des collègues. J' y ajouterai mon propre commentaire ci-après.» S'agissant du problème que vous évoquez, j'ai été effectivement au CNU, il y a

quelques années. Voici quelle est la procédure : on distribue à chaque membre cinq à sept dossiers de candidats à la promotion, et on demande à chaque membre de sélectionner le dossier qu'il juge le meilleur. J'avais sélectionné celui de X, et je l'ai défendu vigoureusement. Mais, lors du vote, Il n'a pas obtenu un nombre suffisant de voix. Certains membres avaient émis des réserves, et ils ont eu plus de poids que moi. Je suis très choquée moi-même qu'on ait accordé aussi peu d'attention à ce dossier de X. ».

On a bien lu : un juge, qui demeurera incognito, ce qui n'existe nulle part ailleurs dans la sphère du droit, peut se permettre de jeter chaque année dans le panier à sciure, et pour l'éternité (on ne revient pas sur la première "mauvaise image"), la tête de 7 ou 8 condamnés, qui peuvent avoir 10, 15, parfois 20 ans d'années de carrière de plus que lui. C'est d'ailleurs ainsi que fonctionnaient, sans avocat ni cour d'appel, avec sentence d'exécution immédiate, certains tribunaux avec juges en cagoules pendant la guerre civile en France entre 1939 et 1945 (vol. 2 p.324). Il y aurait là une espèce de "tradition française", ce qui lève toute inquiétude sur l'avenir de la démocratie dans ce pays. Or, ce sont les mêmes personnages, officiant à la manière expéditive de Fouquier-Tinville au tribunal du CNU, qui se réclameront, sur le plan de la méthodologie scientifique, d'une conception de l'observation répliquable, garantie par l'accord entre observateurs, et le surcroît d'un coefficient de fidélité inter-juges. On se trouve ici en présence d'un fonctionnement du type de celui que les cliniciens appellent clivage, tandis que Molière le réfère au personnage de Tartuffe, ou peut-être mieux encore de Dom Juan, pire encore si peut-être moins connu du public.

On saisit en ce point du doigt ce qu'est la "monarchie universitaire". On peut penser que les 6 à 8 dossiers par "juge" du CNU sont attribués à chacun d'eux par le président (?) ou le vice-président (?). Supposez que l'un ou l'autre aient un ami X parmi les membres de la Commission et que tous deux aient un autre ami Y, dont la promotion comme professeur de 1ère classe soit éminemment souhaitable, pour des raisons évidemment d'ordre scientifique. Rien que de très normal, n'est-ce pas ? Alors le président ou le vice-président confie à X le dossier de Y, X qui bien entendu jettera les 6 ou 7 autres dossiers à la poubelle, sans en référer à quiconque. Rien que de très naturel dans tout cela, l'ensemble d'un tel fonctionnement est réglé par "l'ordre et la connexion des choses" (Spinoza) mis en place par le décret Savary de 1984. Ce système permet de bloquer la carrière de 75 % des professeurs dans un statut d'enseignement secondaire prescrit par l'indice de salaire 960. L'année 1999, où officiait encore le membre du CNU dont a été publié le message ci-dessus, le CNU dépêchait sans promotion vers la voie de sortie un collègue, qui faisait état de quarante années de service avec le profil de carrière suivant : doctorat soutenu à 40 ans, 14 livres, 11 chapitre de livres, 13 articles, 28 articles, 13 directions de thèses soutenues, et qui avait reculé de 31 places dans le Tableau de classement entre 1990 et 1999, cependant que d'autres avaient opéré un bond de 400 places.

Mais tout cela est du passé, les choses ont changé depuis...Non, personnellement je pense que tout indique que la situation a encore empiré. Comme chez Racine, une fois la mécanique des passions mise en place, les choses vont sans répit jusqu'au 5^{ème} Acte.

Par ailleurs et enfin, il est clair que l'ensemble des questions que l'on vient d'évoquer relève d'un champ disciplinaire en voie de création, et qui s'appelle la "psychologie politique"(voir dans la table ronde en cours de modification "Autres questions"). **22300.**